

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 16 décembre à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p><b>NOTA :</b> Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 9 décembre 2024 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p><b>Présents :</b> MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p><b>Excusés :</b> MM - Jérôme GUEY.</p> <p><b>Absents :</b> MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

### Ordre du jour :

- 1) Marché à bons de commande, terrassements, voirie et réseaux divers : Attribution du Marché ;
- 2) Aménagement de 3 logements communaux : Dossier de consultation des entreprises ;
- 3) Attribution des subventions aux associations : 2ème vague d'instruction ;
- 4) Salle d'escalade : signature de la convention d'utilisation et de gestion technique de la SAE par l'association COIROC ;
- 5) Mise en place de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;
- 6) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public de l'assainissement collectif 2023 ;
- 7) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 ;

Madame le Maire débute la séance en annonçant que la question n° 2 inscrite à l'ordre du jour ne sera pas abordée en raison de l'absence de données et propose de rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir la création d'un poste d'adjoint technique territorial et d'un poste d'adjoint administratif territorial.

➤ Marché à bons de commande, terrassements, voirie et réseaux divers : Attribution du Marché ;

Le conseil municipal approuve l'attribution du marché à bons de commande « Terrassements - voirie et réseaux divers » à l'entreprise AUDOUARD S.A.S au regard de sa candidature la plus avantageuse selon les critères d'attribution. Le marché à bon de commandes est relancé pour un montant maximum de travaux de 100 000.00€ H.T ou une durée maximale de 4 ans.

➤ Attribution des subventions aux associations : 2ème vague d'instruction ;

Le conseil municipal approuve le versement de subventions aux associations en 2eme vague ayant rendu leur dossiers administratifs complets tel que présenté par madame le maire.

- Mise en place de la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;

Le conseil municipal fixe à 0.01€ H.T/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube assaini, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public de l'assainissement collectif 2023;

Le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité sur service public de l'assainissement collectif 2023.

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial et d'un poste d'adjoint administratif territorial d'une commune de moins de 2000 habitants;

L'assemblée délibérante décide de créer à compter du 01er janvier 2025 un poste d'adjoint technique territorial à raison de 12h75 hebdomadaire selon une annualisation sur une année complète et un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 18h25 hebdomadaire. Il s'agit d'un poste existant qui couvre les besoins à l'école en service cantine et nettoyage des locaux et les besoins à l'agence postale communale dont le temps de travail est modifié.

Pour conclure la séance, Madame l'adjointe au maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.